

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

MAI

2015



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2015

L'an deux mil quinze,
Le vingt-huit mai à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaients présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absente et excusée : Régine CENAC-MORTHE, procuration à Didier SAUSSAY.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.
Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

La communauté de communes « Cœur d'Yvelines » souhaite s'engager dans une démarche de mutualisation des services et demande de délibérer sur ce schéma.

Cette démarche vise à organiser le partage des services des communes intéressées.

La volonté d'une mise en commun, dans le cadre d'un projet de territoire, a pour but :

- D'améliorer le service public,
- D'optimiser l'efficacité des services fonctionnels et opérationnels des communes,
- De garantir une meilleure efficacité dans la gestion des dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 7 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, décide d'adopter le schéma de mutualisation.

<h2>TRAVAUX</h2>

CONTRAT RURAL/ AMENAGEMENT DU STADE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de géomètres concernant l'aménagement du stade.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Foncier Experts.

CONTRAT TRIENNAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de géomètres concernant la réfection de la voirie Rue des prés et Rue du clos Saint-Cyr.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Foncier Experts pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

ECOLE

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) ET GARDERIE

Suite à la décision des enseignants de ne pas poursuivre l'encadrement des TAP, la candidature de deux nouvelles personnes ont été sélectionnées par la Mairie :

- Melle Corinne AUBERT
- Mme Isabelle ROMET

L'intégration de ces deux personnes nécessite une réorganisation des TAP :

-Du lundi au Vendredi : de 8H à 8H50 (Delphine LELOUP)

-Le lundi et le vendredi : de 15H à 16H30 (Delphine, Isabelle, Corinne)

-Le lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 16H30 à 18H30 (Isabelle)

Tarif inchangé : 150€/ enfant et inscription à l'année payable en 3 fois.

Tarif dégressif à partir du deuxième enfant.

Règlement et Informations complémentaires disponibles sur le site : www.flexanville.fr

DIVERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA REGION D'ORGERUS (SIERO)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de modification des statuts du SIERO et informe du changement de la domiciliation du siège d'ORGERUS à MAULETTE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'accepter la modification des statuts du SIERO.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement de la population du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordinateur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Madame Emmanuelle Kervadec à ce poste.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE FLEXANVILLE ET OSMOY (SIAFO)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre d'information concernant l'augmentation du prix de l'eau sera diffusée aux deux communes prochainement.

<h2>SECURITE</h2>

CIRCULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de plaintes concernant la vitesse excessive Rue des clos.

Le Conseil Municipal décide d'étudier plusieurs possibilités pour résoudre ces désagréments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.